

## **6 mois après leur sortie du système éducatif, 38,3 % des lycéens professionnels de l'académie de Reims sont en emploi salarié**

Dans l'académie de Reims, parmi les 13 925 lycéens du public et du privé sous contrat inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles (rentrées 2017 et 2018 cumulées), de niveau CAP à BTS, près d'un sur deux est toujours en formation l'année scolaire suivante et 54 % d'entre eux se déclarent sortants du système scolaire.

Parmi les sortants du système scolaire en 2018 ou 2019, 38,3 % (41,5 % au niveau national) d'entre eux sont en emploi salarié six mois plus tard.

Par ailleurs, 66,5 % des sortants en emploi exercent dans le secteur des services (21,1 % dans le commerce et vente, 6,5 % dans l'hôtellerie et la restauration) et 33,5 % dans le secteur de la production (6,9 % dans le bâtiment, 9,1 % dans l'industrie mécanique).

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes.

L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle. L'entrée dans la vie active est plus aisée dans les départements les moins touchés par le chômage et avec davantage de sortants de niveau BTS.

Parmi les 13 925 lycéens du public et du privé sous contrat inscrits dans l'académie de Reims en dernière année d'un cycle d'études professionnelles (rentrées 2017 et 2018 cumulés) de niveau CAP à BTS, 54 % se déclarent sortants du système scolaire et 46 % poursuivent ou reprennent leurs études l'année suivante. Ils sont 47,5 % d'élèves de niveau CAP à se déclarer sortants et 54,1 % d'élèves de niveau terminale professionnelle. Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est moindre et s'établit à 32,9 % (36 % en moyenne nationale). Quel que soit le niveau de formation, les garçons poursuivent moins leurs études que les filles.

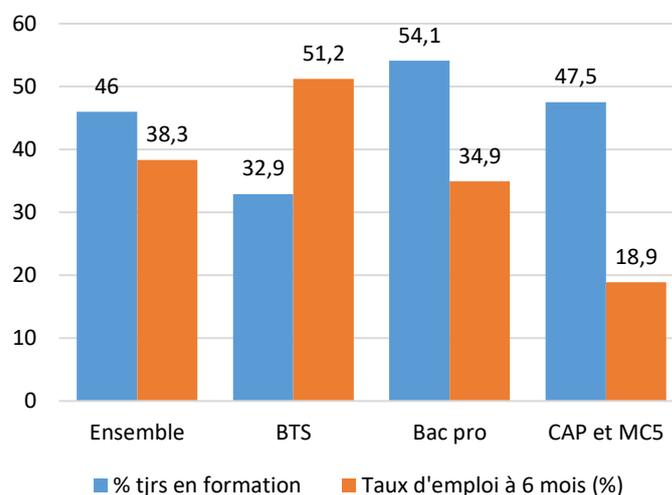
## Plus d'un lycéen professionnel sur trois en emploi

Dans l'académie de Reims, parmi les lycéens qui ont quitté leur formation professionnelle en 2018 ou 2019, 38,3 % (41,5 % au niveau national) sont en emploi salarié 6 mois plus tard (dont 37,8 % en CDI, 29,8 % en CDD, 18,5 % en contrat d'intérim et 13,9 % sur des contrats aidés ou de professionnalisation) et près de deux autres sortants sur trois (61,7 %) au chômage ou en situation d'inactivité ou en emploi particulier (emploi non salarié, particulier-employeur, emploi à l'étranger, Tesa...).

## Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes.

Le taux d'insertion professionnelle varie selon le niveau de formation. Ainsi, plus les jeunes sortant de formation professionnelle ont un niveau d'étude élevé, plus leurs chances de trouver un emploi rapidement augmentent. Dans l'académie de Reims, au bout de 6 mois, près de 51,2 % des sortants de niveau BTS sont en emploi alors qu'ils sont seulement 34,9 % parmi ceux qui atteignent le niveau baccalauréat professionnel et à peine 18,9 % parmi les sortants de niveau CAP ou MC5. De même, les formes d'emploi les plus pérennes (le contrat à durée indéterminée par exemple « CDDI ») concernent davantage les jeunes sortants du supérieur que les nouveaux bacheliers ou les jeunes sortants de CAP.

**Figure 1** Poursuite de formation des lycéens et taux d'emploi à 6 mois des sortants des lycées et la classe de sortie (en %)



**Lecture :** parmi les sortants d'un BTS, 51,2 % d'entre eux sont en emploi 6 mois plus tard contre 34,9 % les sortants d'un baccalauréat professionnel.

**Champ:** Académie de Reims. Inscrits aux rentrées 2018 et 2017 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortants en 2019 ou en 2018 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (pour le taux d'emploi). Données calculées sur la moyenne de deux années scolaires (sortants en 2018 et 2019).

**Source :** Dares, Depp, InserJeunes

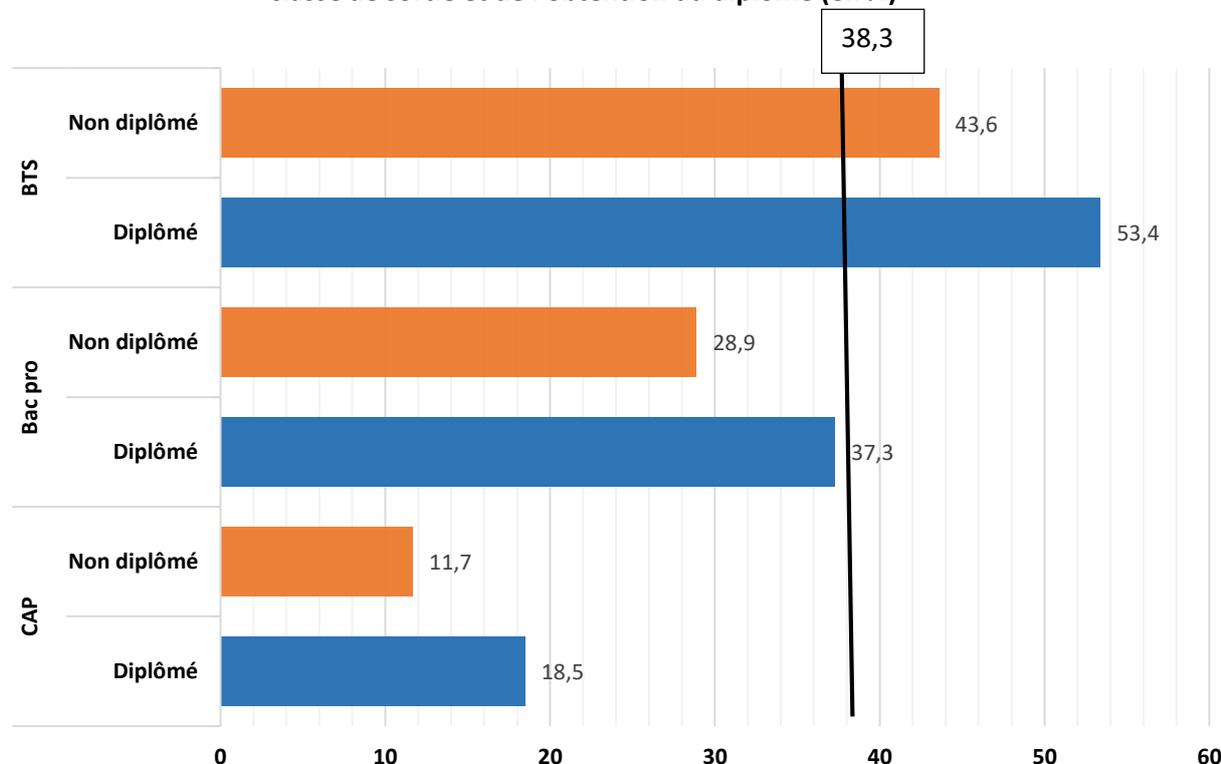
Parmi les jeunes sortants de niveau 5, 8 % ont un autre diplôme que le CAP (MC5) et leur taux d'emploi s'élève à 47,6 %. Ils représentent 2 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année et ne sont pas inclus dans la suite de cette étude.

## L'obtention du diplôme améliore l'insertion professionnelle

Tous niveaux de formation confondus, 79,2 % des élèves de l'académie scolarisés en dernière année de formation professionnelle à la rentrée 2017 ou 2018 et ne poursuivant pas leurs études l'année scolaire suivante ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi plus facilement. En effet, six mois après leur sortie du système scolaire, 41 % (44 % au niveau national) des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 32,1 % (34 % au niveau national) de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage est plus net pour les sortants de BTS (53,4 % pour les diplômés contre 43,6 % pour les non diplômés) ou d'un bac professionnel (37,3 % contre 28,9 %) que pour ceux sortant d'un CAP (18,5 % contre 11,7 %). L'insertion des lycéens sortant d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme reste inférieure de près de 10 points à celle des lycéens ayant poursuivi en baccalauréat professionnel mais n'ayant pas réussi leur examen final (18,7 % contre 28,9 %).

Figure 2

Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'un lycée professionnel en fonction de la classe de sortie et de l'obtention du diplôme (en %)



**Lecture :** Le taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortis d'un bac professionnel en ayant obtenu leur diplôme s'élève à 37,3 % contre 28,9 % pour ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme.

**Champ:** Académie de Reims. Secteurs public et privé sous tutelle du MEN

Données calculées sur la moyenne de deux années scolaires (sortants en 2018 et 2019).

**Source :** Dares, Depp, InserJeunes

## Les garçons s'insèrent mieux....

L'insertion professionnelle des garçons demeure plus facile que celle des filles dans l'académie. Tous niveaux de formation confondus, 38,8 % des garçons sont en emploi contre 37,7 % des filles, six mois après leur sortie du système scolaire. Au niveau CAP, 18,4 % des garçons contre 14,1 % des filles (4,3 points de différence) sont en emploi. Au niveau baccalauréat professionnel, l'écart est très significatif au profit des garçons : 38,5 % des garçons sont en emploi contre 30 % des filles (8,5 points d'écart). Au niveau BTS, il n'y a pas de différence significative d'insertion (52,9 % pour les garçons, 49,2 % pour les filles).

**Figure 3**

**Poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel et taux d'emploi à 6 mois selon le niveau de sortie et le sexe (en %)**

		Élèves en dernière année de formation à la rentrée 2017 ou 2018 (effectifs)	Élèves toujours en formation à la rentrée 2018 ou 2019		Sortants en 2018 ou 2019 des lycées (hors mentions complémentaires)		
			Effectifs	%	Total sortants (effectifs)	Sortants en emploi	Taux d'emploi à 6 mois (%)
BTS	Filles	2233	664	29,7	1569	830	<b>52,9</b>
	Garçons	2090	758	36,3	1332	655	<b>49,2</b>
	Ensemble	4323	1422	32,9	2901	1485	<b>51,2</b>
BACPRO	Filles	3057	1658	54,2	1399	420	<b>30,0</b>
	Garçons	4071	2199	54,0	1872	721	<b>38,5</b>
	Ensemble	7128	3857	54,1	3271	1141	<b>34,9</b>
CAP	Filles	1008	456	45,2	552	78	<b>14,1</b>
	Garçons	1295	638	49,3	657	121	<b>18,4</b>
	Ensemble	2303	1094	47,5	1209	199	<b>16,5</b>
Ensemble	Filles	<b>6298</b>	<b>2778</b>	<b>44,1</b>	<b>3520</b>	<b>1328</b>	<b>37,7</b>
	Garçons	<b>7456</b>	<b>3595</b>	<b>48,2</b>	<b>3861</b>	<b>1497</b>	<b>38,8</b>
	Ensemble	<b>13754</b>	<b>6373</b>	<b>46,3</b>	<b>7381</b>	<b>2825</b>	<b>38,3</b>

**Taux d'élèves toujours en formation** : ratio entre l'effectif d'élèves de l'académie toujours en formation (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

**Taux d'emploi** : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 mois et l'effectif de sortants.

**Note de lecture** : Dans l'académie, 38,8 % des garçons contre 37,7 % des filles qui ont intégré le marché du travail sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire.

**Champ** : Académie de Reims. Secteurs public et privé sous tutelle du MEN.

Inscrits en 2018 ou 2017 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortants en 2019 ou en 2018 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Données calculées sur la moyenne de deux années scolaires (sortants en 2018 et 2019).

**Source** : Dares, Depp, InserJeunes

## ...mais dans des conditions moins favorables

Tous les jeunes de l'académie qui ont un travail, six mois après leur sortie du système scolaire, n'obtiennent pas le même type d'emploi. Ainsi, les emplois stables (CDI,...) et à durée déterminée (CDD) concernent davantage les filles (42,2 % et 34,1 % contre 33,8 % et 26 % des garçons) alors que l'intérim est nettement plus représenté chez les garçons (9,6 % contre 26,4 % des garçons). Les garçons sont, en effet, majoritaires dans les formations de la production (83,7 % contre 16,3 % des filles) et au sein de ce secteur les contrats temporaires prennent la forme d'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus employées dans le secteur des services (64,5 % contre 35,5 %) qui recourent plutôt aux CDD pour ses contrats temporaires.

Enfin, alors que 84,7 % des garçons occupent un emploi à temps plein, seules 60,9 % des filles sont dans ce cas (23,8 points de moins). Cette différence est particulièrement forte pour les sortants de niveau CAP, avec près de 40 points d'écart : 81,6 % des garçons occupent un emploi à temps complet contre 41,7 % des filles; et au niveau baccalauréat (36,5 points de différence) : 49,5 % des filles sont employées à temps complet contre 86 % des garçons. Elle est de moindre ampleur au niveau BTS (68,4 % contre 84 %).

**Figure 4**

**Types de contrats et temps de travail des lycéens en emploi, six mois après leur sortie du système scolaire (en %)**

		Type de contrat (%)					Temps de travail (%)		
		CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres	Temps plein	Temps partiel	Nb cumulé de sortants en emploi
BTS	Filles	42,3	10,1	32,9	12,8	1,8	68,4	31,6	794
	Garçons	37,8	20,9	26,3	13,9	1,1	84	16	605
	Ensemble	40,3	14,9	30	13,3	1,5	75,1	24,9	1399
Bac pro	Filles	43,2	8,8	33,7	12,6	1,7	49,5	50,5	400
	Garçons	31,1	30,6	25,3	11,7	1,4	86	14	648
	Ensemble	35,6	22,6	28,4	12	1,5	72	28	1048
CAP	Filles	35,1	7,8	49,4	3,9	3,9	41,7	58,3	72
	Garçons	28,9	31,4	28,9	9,1	1,7	81,6	18,4	103
	Ensemble	31,3	22,2	36,9	7,1	2,5	65,1	34,9	175
Ensemble	Filles	42,2	9,6	34,1	12,2	1,9	60,9	39,1	1266
	Garçons	33,8	26,4	26	12,4	1,3	84,7	15,3	1356
	Ensemble	37,8	18,5	29,8	12,3	1,6	73,2	26,8	2622

**Note de lecture :** Dans l'académie, six mois après leur sortie du système scolaire, 42,2 % des filles contre 33,8 % des garçons en emploi occupent un poste en CDI, et 84,7 % des garçons en emploi travaillent à temps plein contre 60,9 % des filles.

**Champ:** Académie de Reims. Secteurs public et privé sous tutelle du MEN.

Données calculées sur la moyenne des 2 années scolaires (sortants en 2018 et 2019).

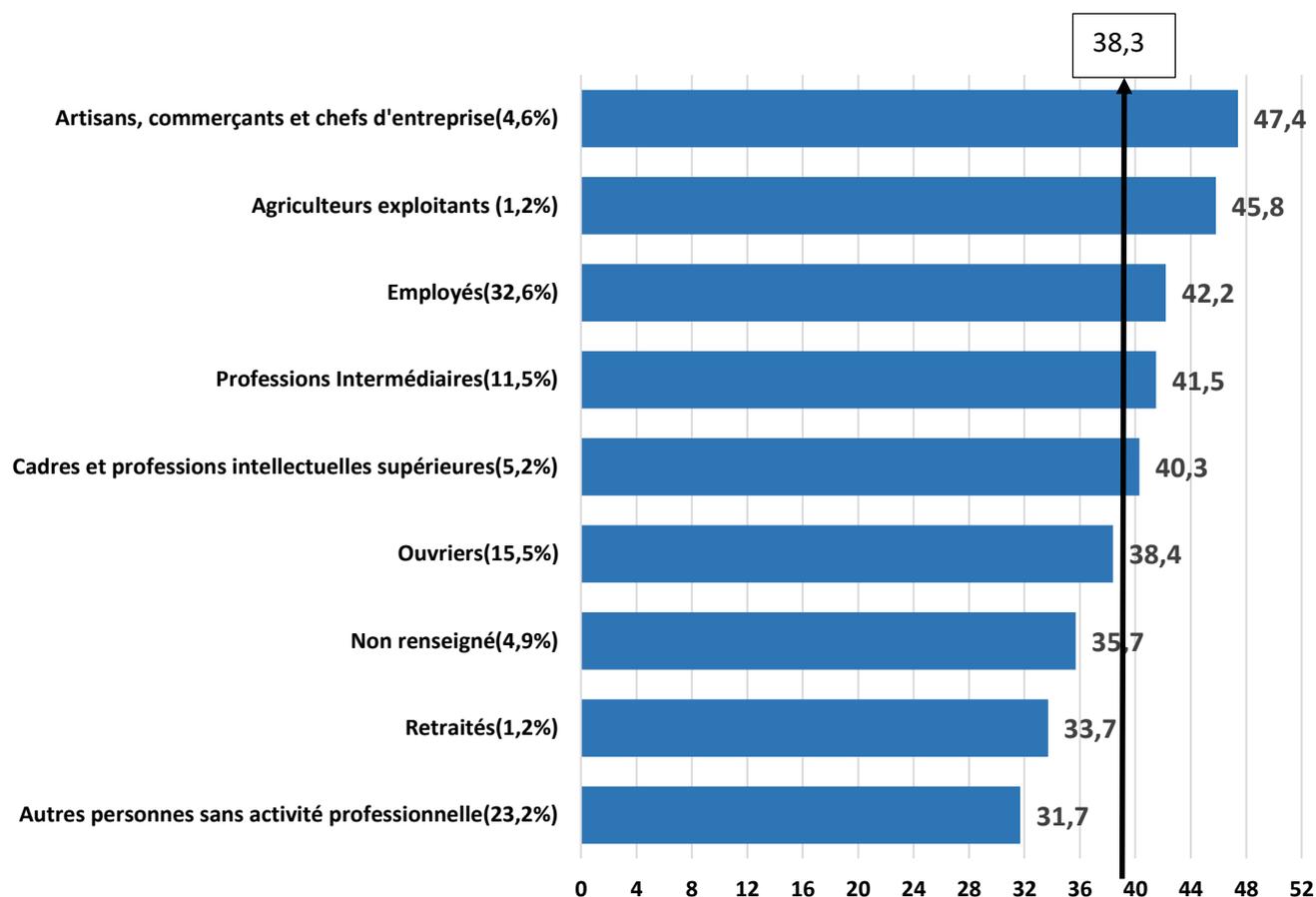
**Source :** Dares, Depp, InserJeunes

## Une insertion professionnelle plus difficile quand le représentant légal est sans activité

Les conditions d'emploi des jeunes sortis des lycées professionnels de l'académie varient selon le milieu social d'origine. Six mois après leur sortie du système scolaire, le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise est supérieur à celui de l'ensemble des sortants (47,4 % contre 38,3 % pour l'ensemble) (**Figure 5**). C'est également le cas des jeunes dont le représentant légal est cadre ou de profession intellectuelle supérieure (40,3 % contre 45 % au niveau national), des agriculteurs (45,8 % contre 49,2 % pour l'ensemble), profession intermédiaire ou employé (41,5 % et 42,2 % contre 45 % et 44 % au niveau national) et ouvrier (38,4 %).

**Figure 5**

Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'un lycée professionnel selon la PCS du représentant légal (en %)



**Note de lecture :** Dans l'académie, le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise est supérieur à celui de l'ensemble des sortants (47,4 % contre 38,3 % pour l'ensemble) et la part des sortants emploi d'origine ouvrière s'établit à 15,5 % (les chiffres entre parenthèse dans le graphique).

**Champ:** Académie de Reims. Secteurs public et privé sous tutelle du MEN.

Données calculées sur la moyenne des 2 années scolaires (sortants en 2018 et 2019).

**Source :** Dares, Depp, InserJeunes

## Une bonne insertion en « coiffure-esthétique »

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Pour tous les niveaux de formation confondus, les spécialités « Coiffure esthétique » (51,5 %), « Services à la collectivité » (44,0 %), « Energie, chimie, métallurgie » (43,4 %), « Technologies industrielles » (43,3 %), « Transport, manutention, magasinage » (43,2 %), « Finances, comptabilité » (42,7 %), « Génie civil, construction, bois » (41,2 %) et « Commerce, Vente » (41,1 %) offrent la meilleure insertion sur le marché du travail.

Certains diplômes de la spécialité « Génie civil, construction, bois », comme le BTS « Spécialités pluri technologiques génie civil, construction, bois » ou « Mines et carrières, génie civil, topographie » sont parmi les meilleurs du point de vue de l'insertion et mènent à l'emploi plus de 70 % des jeunes au bout de 6 mois. Le BTS professionnel « Coiffure, esthétique, ... » a également l'un des meilleurs taux d'emploi pour les sortants de ce niveau de diplôme (72,3 %).

L'insertion est la plus faible par rapport à la moyenne académique pour les spécialités « Services aux personnes (santé, social) » (28,7 %), « Alimentation et agroalimentaire transformation » (28,8 %), « Matériaux souples » (33,1 %), « Hôtellerie, restauration, tourisme » (33,9 %) et « Electricité, électronique » (34,4 %) », tous niveaux de formation confondus (**Figure 6**).

Les formations « commerce-vente » prédominent pour deux des trois niveaux de diplôme (BAC pro et BTS), en regroupant un sortant sur cinq. Excepté pour les sortants d'un CAP ou d'un BAC pro, elles offrent une meilleure insertion que la moyenne académique.

## Le niveau de diplôme impacte différemment l'insertion selon les spécialités

Dans les formations « Alimentation et agroalimentaire transformation », le gain de taux d'emploi entre le CAP et le niveau baccalauréat est de 30,8 points. Le gain est négatif ensuite jusqu'au BTS (- 18,2 points). Dans les spécialités de l'« hôtellerie-restauration-tourisme », le gain est également important entre CAP et Bac professionnel, (+ 39 points) mais, négatif entre baccalauréat et BTS (- 7,4 points). Dans les « Services aux personnes (santé, social) », les jeunes sortants de CAP ont des taux d'emploi proches de ceux qui sortent de baccalauréat professionnel (24,4 % et 21,6 %) et c'est au niveau du BTS que l'écart se creuse (43,7 %).

Les taux d'emploi sont relativement différents entre les sortants d'une formation relevant de la production (36,7 % et 40,8 % au niveau national) ou des services (39,1 % et 41,9 % au niveau national). Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles dans l'académie, quel que soit le secteur de formation ou la classe de sortie, excepté pour les BTS.

Figure 6

Taux d'emploi des sortants en 2018 ou 2019 de lycées des secteurs public et privé sous tutelle du MEN (hors mentions complémentaires) selon la spécialité et le secteur de formation et la classe de sortie (en %)

Domaine et spécialité de formation		Part des sortants en emploi				Nombre moyen annuel des sortants
		CAP année terminale	Bac pro année terminale	BTS année terminale	Ensemble années terminales	
<b>Ensemble (Production + Service)</b>		<b>16,5</b>	<b>34,9</b>	<b>51,2</b>	<b>38,3</b>	<b>7381</b>
<b>Ensemble Production</b>		<b>16,5</b>	<b>38,7</b>	<b>51,9</b>	<b>36,7</b>	<b>2572</b>
Agriculture	211 - Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	ns	ns	ns	10,5	19
	214 - Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	ns	ns	ns	33,3	18
	<b>Ensemble Agriculture</b>	<b>21,6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21,6</b>	<b>37</b>
Alimentation et agroalimentaire transformation	220 - Spécialités pluritechnologiques des transformations	ns	ns	ns	0	11
	221 - Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	16	50,8	28,6	29,7	343
	<b>Ensemble Alimentation et agroalimentaire transformation</b>	<b>16</b>	<b>46,8</b>	<b>28,6</b>	<b>28,8</b>	<b>354</b>
Energie, chimie, métallurgie	222 - Transformations chimiques et apparentées	ns	ns	ns	54,6	33
	223 - Métallurgie	ns	ns	ns	59,5	49
	225 - Plasturgie, matériaux composites	ns	ns	ns	21,4	28
	227 - Energie, génie climatique	ns	35	ns	38,1	63
	<b>Ensemble Energie, chimie, métallurgie</b>	<b>0</b>	<b>32,3</b>	<b>53</b>	<b>43,4</b>	<b>173</b>
Matériaux souples	<b>242 - Habillement</b>	<b>ns</b>	<b>27,4</b>	<b>50</b>	<b>33,1</b>	<b>118</b>
Mécanique et structures métalliques	250 - Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	ns	24,5	48,8	29,8	188
	251 - Mécanique générale et de précision, usinage	ns	ns	ns	58,3	12
	252 - Moteurs et mécanique auto	11,8	52,9	58,3	46,3	300
	254 - Structures métalliques	18,7	41	ns	29	193
	<b>Ensemble Mécanique et structures métalliques</b>	<b>16,5</b>	<b>42</b>	<b>52,9</b>	<b>37,2</b>	<b>693</b>
Génie civil, construction, bois	230 - Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	ns	38,2	73,3	58,1	105
	231 - Mines et carrières, génie civil, topographie	ns	60	71,4	59,6	57
	232 - Bâtiment : construction et couverture	ns	ns	ns	42,5	40
	233 - Bâtiment : finitions	15,8	34,2	62,1	30,1	143
	234 - Travail du bois et de l'ameublement	10,4	39,7	55	31,3	131
<b>Ensemble Génie civil, construction, bois</b>	<b>18,2</b>	<b>40,6</b>	<b>66,7</b>	<b>41,2</b>	<b>476</b>	
Electricité, électronique	<b>255 - Electricité, électronique</b>	<b>14,3</b>	<b>33,6</b>	<b>46,2</b>	<b>34,4</b>	<b>506</b>
Technologies industrielles	200 - Technologies industrielles fondamentales	ns	ns	ns	44,1	91
	201 - Technologies de commandes des transformations industrielles	ns	ns	ns	47,5	124
	<b>Ensemble Technologies industrielles</b>	<b>0</b>	<b>29,2</b>	<b>46</b>	<b>43,3</b>	<b>215</b>
<b>Ensemble Service</b>		<b>16,4</b>	<b>32,5</b>	<b>51</b>	<b>39,1</b>	<b>4809</b>
Transport, manutention, magasinage	311 - Transport, manutention, magasinage	10,3	45,5	63	43,2	243
Commerce, Vente	312 - Commerce, vente	12,3	33,8	56,9	41,1	1449
Finances, comptabilité	300 - Spécialités plurivalentes des services	ns	26,3	ns	26,3	342
	313 - Finances, banque, assurances	ns	ns	ns	64,6	65
	314 - Comptabilité, gestion	ns	ns	ns	52,3	430
	<b>Ensemble Finances, comptabilité</b>	<b>0</b>	<b>26,3</b>	<b>53,9</b>	<b>42,7</b>	<b>837</b>
Secrétariat, communication et information	320 - Spécialités plurivalentes de la communication	ns	ns	ns	51,5	134
	321 - Journalisme et communication	ns	ns	ns	35,3	17
	322 - Techniques de l'imprimerie et de l'édition	ns	34,6	50	43,3	60
	323 - Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	ns	16,7	34	30,1	136
	324 - Secrétariat, bureautique	ns	ns	ns	45,5	176
	326 - Informatique, traitement de l'information, transmission des données	ns	ns	ns	32,7	107
	<b>Ensemble Secrétariat, communication et information</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>42,3</b>	<b>40,8</b>	<b>630</b>
Services aux personnes (santé, social)	330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	ns	21,3	47,8	26,9	547
	331 - Santé	ns	ns	ns	37,1	39
	332 - Travail social	24,4	ns	40,7	32,3	167
	<b>Ensemble Services aux personnes (santé, social)</b>	<b>24,4</b>	<b>21,6</b>	<b>43,7</b>	<b>28,7</b>	<b>753</b>
Coiffure esthétique	336 - Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	ns	40	72,3	51,5	136
Hôtellerie, restauration,	334 - Accueil, hôtellerie, tourisme	15,5	54,2	46,8	33,9	543
	343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	ns	42,9	ns	43,5	46
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	15	41,4	ns	37,9	153
	345 - Application des droits et statuts des personnes	ns	ns	ns	94,7	19
	<b>Ensemble Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)</b>	<b>18,2</b>	<b>41,6</b>	<b>83,9</b>	<b>44</b>	<b>218</b>

**Lecture :** en moyenne chaque année, 4 809 jeunes sortants d'année terminale sont issus du domaine des services. 39,1 % d'entre eux sont en emploi. Dans la spécialité « Bâtiment : Finition ».

**Taux d'emploi :** ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 mois et l'effectif de sortants.

**Champ:** Académie de Reims. Secteurs public et privé sous tutelle du MEN.

Données calculées sur la moyenne des 2 années scolaires (Sortants en 2018 et 2019).

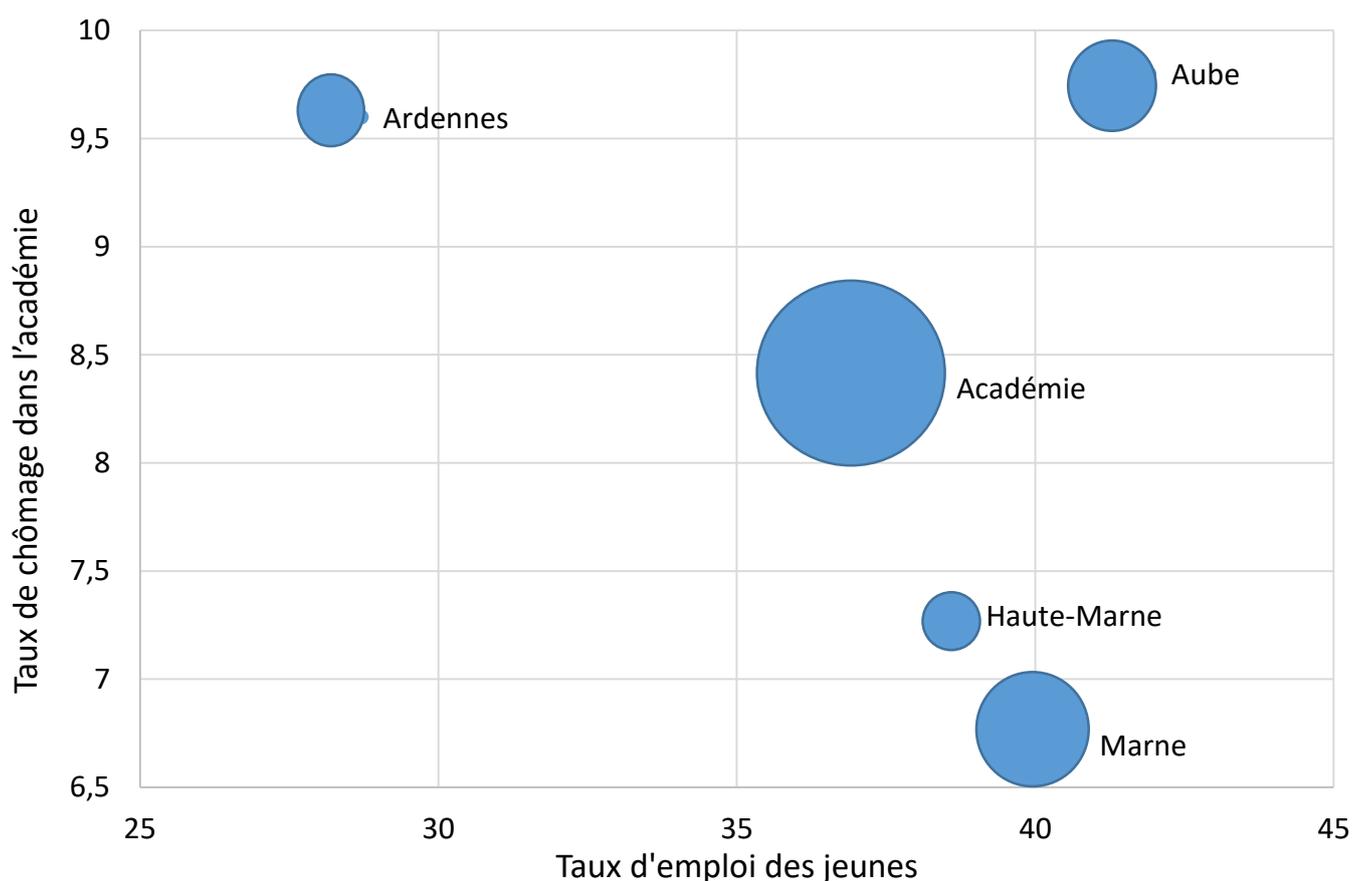
**Source :** Dares, Depp, InserJeunes

Les taux d'emploi sont relativement différents entre les sortants d'une formation relevant de la production (36,7 % et 40,8 % au niveau national) ou des services (39,1 % et 41,9 % au niveau national). Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles dans l'académie, quel que soit le secteur de formation ou la classe de sortie, excepté pour les BTS.

## Une meilleure insertion dans les départements de la Marne et de l'Aube

Dans l'académie, les taux d'emploi des jeunes six mois après leur sortie de lycée professionnel sont plus faibles dans les Ardennes (28,7 %) et en Haute-Marne (38,8 %) et les plus élevés dans les départements dans la Marne et de l'Aube où ils avoisinent les 40 % (**Figure 7**). Les départements de l'ex-Champagne-Ardenne où les taux d'emploi des jeunes sortant sont les plus faibles correspondent à ceux où les BTS sont le moins implantés.

**Figure 7** Taux d'emploi et taux de chômage selon les départements (en %)



**Note** : Les ronds sont proportionnels au nombre cumulé de sortants en 2018 et 2019 dans l'académie.

**Champ** : Académie de Reims,

**Indicateurs** : (1) taux d'emploi des sortants de l'académie d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études et (2) taux de chômage dans la région au 1er trimestre 2020.

**Source** : Dares, Depp, InserJeunes, Insee, taux de chômage localisés des 15 ans ou plus en 2019.

## Encadré Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives scolarité (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données emploi afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement;
- taux de poursuite d'études;
- taux d'interruption en cours de formation ;

Le système d'information InserJeunes diffuse également, pour les centres de formations d'apprentis, la part de contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme. Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA menées par la DEPP, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans Inserjeunes. De plus tous les jeunes sortant ne répondaient pas (taux de réponse en moyenne de 58 % pour l'enquête IPA et 54 % pour IVA ) ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants en particulier en lien avec leur situation sur le marché de l'emploi et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto - entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs et la fonction publique.

Ce projet a reçu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

## Pour en savoir plus

1- Collin C., Marchal N. (2021) « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », note d'information, n° 21-07, février, DEPP.

2- Collin C., Marchal N. (2021) « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 41 % des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », note d'information, n° 21-06, février, DEPP.

3- Jaspard, M.L. (2020) « L'orientation vers l'apprentissage à la fin de la troisième à la rentrée 2018 », note d'information, n° 20-28 ; septembre, DEPP.

4- Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2020, juillet, « Chômage dans les régions » Insee, Dares.

5- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4501601?sommaire=4504425> « La situation du marché du travail au 2ème trimestre 2018, les 5 faits saillants », les Rendez-vous de Grenelle | 2ème trimestre 2018.

6- « La situation du marché du travail au 2ème trimestre 2018, les 5 faits saillants », les Rendez-vous de Grenelle | 2ème trimestre 2018.

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rdv\\_grenelle\\_situation\\_du\\_marche\\_travail\\_2et\\_2018.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rdv_grenelle_situation_du_marche_travail_2et_2018.pdf)

6- [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rdv\\_grenelle\\_situation\\_du\\_marche\\_travail\\_2et\\_2018.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rdv_grenelle_situation_du_marche_travail_2et_2018.pdf)

6- Insee Références *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2020, juillet, « Chômage dans les régions » Insee, Dares.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4501601?sommaire=4504425>

7- « La situation du marché du travail au 2ème trimestre 2018, les 5 faits saillants », les Rendez-vous de Grenelle | 2<sup>ème</sup> trimestre 2018.

8 - « Devenir des sortants des formations professionnelles des lycées et CFA. Enquêtes IVA et IPA 2015 ». [SPS-Rectorat de Reims, Note d'information n°55, septembre 2015](#)

9- « Devenir des sortants des formations professionnelles des lycées et CFA. Enquêtes IVA 2014 », SPS-Rectorat de Reims ».

[SPS-Rectorat de Reims, Note d'information n°37, avril 2014](#)

### Champ

Le dispositif Inserjeunes couvre les CAP, baccalauréats professionnels, BTS, Mentions complémentaires de niveau IV et V dispensés dans les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'éducation nationale

### Définitions

Sortants : sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié et l'effectif de sortants.

### Directeur de la publication

**Olivier Brandouy**

### Réalisation

**Victor Nzobounsana**

Dossier

Statistiques & Prospective

Janvier 2021

# 11